

Liberté Égalité Fraternité

#### PROCÉS - VERBAL

La Section permanente de la Commission Académique d'Action Sociale chargée d'étudier les dossiers de secours et de prêts, s'est réunie le jeudi 6 juillet 2023 au Rectorat – 20 boulevard d'Alsace Lorraine à Amiens en présentiel et par visio conférence.

#### Étaient présents :

#### Au titre de l'Administration :

- Monsieur Samuel HAYE, directeur des Ressources Humaines ;
- Madame Anny-Claude GUÉNARD, Responsable du bureau de l'Action sociale.

#### Au titre des représentants des personnels :

- Monsieur Willy DESTREZ, Ingénieur Rectorat de l'académie d'Amiens (FSU);
- Monsieur Arnaud CHOPIN, Directeur d'école EEPU Petit Saint Jean Amiens (FNEC FP FO);
- Monsieur Patrice LELOIR, Professeur agrégé lycée Pierre Mendès France- Péronne (SNALC);
- Monsieur Mohamed ROUANE, contractuel enseignant lycée Donation Rothschild Saint Maximin (SGEN-CFDT);

### Au titre des représentants de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale :

- Monsieur Yann BOUVART, MGEN;
- Madame Murielle BAILLY, MGEN;
- Monsieur Amar MOHAMMEDDI, MGEN ;

#### Assistaient également à la séance :

- Madame Christèle DINGEON, Conseillère Technique de Monsieur le Recteur pour le Service Social;
- Madame Barbara LURASCHI, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Marie Hélène POULAIN, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Aisne ;
- Madame Stéphanie DISSAUX, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Monsieur Xavier DURAND, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Oise ;
- Madame Elodie BLANC, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;
- Madame Catherine HAPPIETTE, Assistante sociale des personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Somme ;

#### Excusés:

Monsieur Guy BOUDEVILLE, Adjoint au Chef de la Division des Prestations sociales;

- Madame Sabah ABDELLATIF, Professeur certifiée collège A Lejeune Amiens (FNEC FP FO);
- Madame Francine SERIER, MGEN;
- Monsieur Philippe FORTIN, MGEN;
- Madame Sylvie PARIS, MGEN;

Le Président remercie les participants de leur présence et ouvre la séance à 9h50.

Un calendrier prévisionnel est proposé pour la prochaine année scolaire : les jeudis 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 18 janvier, 15 février, 21 mars, 11 avril, 13 juin et 4 juillet.

En l'absence d'autres points, le Président propose de passer à l'examen des dossiers.

73 dossiers sont à examiner dont 71 relevant du BOP 214 dont 2 présentés à des fins de régularisation et 2 du BOP 139.

Après étude, il est proposé à Monsieur le Recteur de retenir les actions sociales suivantes :

#### > Secours urgents et exceptionnels sans régie d'avances :

- 62 bénéficiaires (annexe 1) pour l'enseignement public, dont 1 cité également à l'annexe 3, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de régie d'avance et dont 4 cités également à l'annexe 4, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,
- 2 bénéficiaires (annexe 2) pour l'enseignement privé,

#### > Secours urgents et exceptionnels avec régie d'avances :

■ 1 bénéficiaire (annexe 3) pour l'enseignement public, dont 1 cité également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de régie d'avance,

#### > Prêts

• 6 propositions (annexe 4) dont 4 cités également à l'annexe 1, faisant l'objet d'une aide versée pour partie sous forme de virement et pour partie sous forme de prêt,

#### > 6 dossiers rejetés ou ajournés (annexe 5).

En l'absence d'autres points, Monsieur le Président remercie les participants et clôture la séance à 12h10.

Le Président de séance

# SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES – BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 62 dossiers de la somme de TRENTE NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (39 900 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

X	dossier identifié sous le n°	1	instruit par la DSDEN	60	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	2	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	3	instruit par la DSDEN	80	900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	4	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	60	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	6	instruit par la DSDEN	60	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	7	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	8	instruit par la DSDEN	O2	800,00€
X	dossier identifié sous le n°	9	instruit par la DSDEN	60	600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	11	instruit par la DSDEN	O2	900,00 €
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	60	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	13	instruit par la DSDEN	60	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	14	instruit par la DSDEN	80	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	15	instruit par la DSDEN	O2	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	16	instruit par la DSDEN	80	600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	18	instruit par la DSDEN	80	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	19	instruit par la DSDEN	80	700,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	21	instruit par la DSDEN	60	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	60	200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	23	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	24	instruit par la DSDEN	O2	1 200,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	27	instruit par la DSDEN	80	1 200,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	28	instruit par la DSDEN	O2	600,00€
X	dossier identifié sous le n°	29	instruit par la DSDEN	80	300,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	30	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	31	instruit par la DSDEN	80	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	32	instruit par la DSDEN	80	600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	34	instruit par la DSDEN	80	600,00 €
X	dossier identifié sous le n°	35	instruit par la DSDEN	80	700,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	37	instruit par la DSDEN	60	700,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	39	instruit par la DSDEN	80	400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	40	instruit par la DSDEN	80	300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	41	instruit par la DSDEN	60	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	42	instruit par la DSDEN	60	200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	43	instruit par la DSDEN	60	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	45	instruit par la DSDEN	02	700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	46	instruit par la DSDEN	80	200,00 €
X	dossier identifié sous le n°	47	instruit par la DSDEN	60	300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	48	instruit par la DSDEN	60	800,00 €
X	dossier identifié sous le n°	49	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	50	instruit par la DSDEN	80	1 000,00 €
			A		. 000,00 €

Χ	dossier identifié sous le n°	51	instruit par la DSDEN	60		700,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	52	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	53	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	54	instruit par la DSDEN	60	régularisation secours hors commission	500,00 €
X	dossier identifié sous le n°	54	instruit par la DSDEN	60		300,00 €
X	dossier identifié sous le n°	55	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	56	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	57	instruit par la DSDEN	80		700,00 €
X	dossier identifié sous le n°	58	instruit par la DSDEN	60		800,00€
X	dossier identifié sous le n°	60	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	61	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	62	instruit par la DSDEN	60		500,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	63	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	64	instruit par la DSDEN	80		400,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	65	instruit par la DSDEN	02		700,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	66	instruit par la DSDEN	80		600,00€
X	dossier identifié sous le n°	67	instruit par la DSDEN	80		600,00€
X	dossier identifié sous le n°	68	instruit par la DSDEN	60		400,00 €
X	dossier identifié sous le n°	69	instruit par la DSDEN	02		500,00 €
Χ	dossier identifié sous le n°	70	instruit par la DSDEN	80		800,00€
X	dossier identifié sous le n°	71	instruit par la DSDEN	80		1 000,00 €
X	dossier identifié sous le n°	73	instruit par la DSDEN	80		800,00 €
						,

62 bénéficiaires

39 900 euros

\$amuel HAYE

Le Président de séance

### SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS SANS REGIE D'AVANCES - BOP ENSEIGNEMENT PRIVE

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 2 dossiers de la somme de DEUX MILLE EUROS (2 000 euros) sur les crédits ministériels du programme 139 :

X dossier identifié sous le n°

17 instruit par la DSDEN

80

1 000,00 €

X dossier identifié sous le n°

59 instruit par la DSDEN

02

1 000,00 €

2 bénéficiaires

2 000 euros

Le Président de séance

## SECOURS URGENTS ET EXCEPTIONNELS AVEC REGIE D'AVANCES - BOP ENSEIGNEMENT PUBLIC

Après examen de la Commission, il est proposé la répartition suivante en 1 dossier de la somme de DEUX CENTS EUROS (200 euros) sur les crédits ministériels du programme 214 :

dossier identifié sous le n° 44 instruit par la DSDEN

02

Chèque barré régularisation secours hors commission

200€

1 bénéficiaire

200 euros

Le Président de séance

# PRETS SANS INTERETS 06/07/23

Χ	dossier identifié sous le n°	5	instruit par la DSDEN	60	3 000 € sur 24 mois franchise 3 mois
Χ	dossier identifié sous le n°	10	instruit par la DSDEN	60	3 000 € sur 24 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	12	instruit par la DSDEN	60	1 500 € sur 20 mois franchise 3 mois
Χ	dossier identifié sous le n°	17	instruit par la DSDEN	80	3 000 € sur 24 mois franchise 6 mois
X	dossier identifié sous le n°	22	instruit par la DSDEN	60	1 800 € sur 24 mois franchise 3 mois
X	dossier identifié sous le n°	33	instruit par la DSDEN	80	3 000 € sur 24 mois franchise 6 mois

Le Président de séance

# DOSSIERS REJETES et AJOURNES - CAAS DU 06/07/2023

Ces demandes sont soit non éligibles, soit considérées comme non prioritaires ou ne relevant pas de l'action sociale au regard des dispositions de la circulaire ministérielle n° 2007-121 du 23 juillet 2007 :

Χ	dossier identifié sous le n°	20	instruit par la DSDEN	60	non prioritaire
X	dossier identifié sous le n°	25	instruit par la DSDEN	80	complément d'information
Χ	dossier identifié sous le n°	26	instruit par la DSDEN	60	non prioritaire
X	dossier identifié sous le n°	36	instruit par la DSDEN	80	non prioritaire
Χ	dossier identifié sous le n°	38	instruit par la DSDEN	80	complément d'information
X	dossier identifié sous le n°	72	instruit par la DSDEN	80	non prioritaire

Le Président de séance